

Nombre de conseillers :

En exercice 19

Présents 16

Votants 19

**N° D028_Demande de subvention pour le
diagnostic de 2 bâtiments**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 mars 2024.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (16) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, WIART Florine, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre

Absent (0) :

Excusés (3) : PAUTHIER Marie-Françoise pouvoir à DUCRET Marie-Claire
VEZIN Pascale pouvoir à PODEVIN Christian
GRIVEL Mélanie pouvoir à REBUT Sandra

Votants (19)

Monsieur le maire informe des projets à mener dans le cadre de la **préservation du patrimoine** :

1- L'EGLISE

Plusieurs actions à mener :

- La Fresque : Continuer le sondage, protéger la fresque et la mettre en valeur
- Rendre accessible la fresque
- Constater l'état de conservation de la crypte de la famille de Blonay
- Création de salles d'exposition dans le clocher
- Travaux d'entretien : enduit à la chaux, boiserie, électricité

2- La MAISON DES SŒURS

- Diagnostic du bâtiment
- Réflexion sur son devenir

Suite à une visite de la DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles) à l'automne dernier, il avait été préconisé de faire appel à un architecte du patrimoine afin de réaliser un diagnostic dans un 1er temps

Le coût du diagnostic pour l'Eglise s'élève à 24 885 € HT et le coût du diagnostic pour la maison des sœurs s'élève à 23 475 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat (direction générale des patrimoines et de l'architecture), le département et les espaces valléens (via la CCPEVA) pour demander une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des financeurs susceptibles d'apporter une aide financière pour le diagnostic de l'Eglise et de celui de la maison des sœurs
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET

